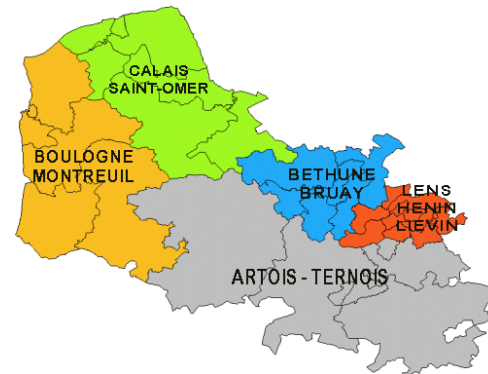




Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Formation des Directeurs d'écoles : Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

1/ Un DUERP. : pourquoi ? Comment ?



2/ Mise en situation

3/ Restitution et temps d'échange



1/ Pourquoi un DUERP dans « mon » école ?

A red rectangular stamp with a distressed, ink-like texture. The word "DUERP" is written in bold, uppercase letters inside the stamp. The stamp is tilted slightly to the right.

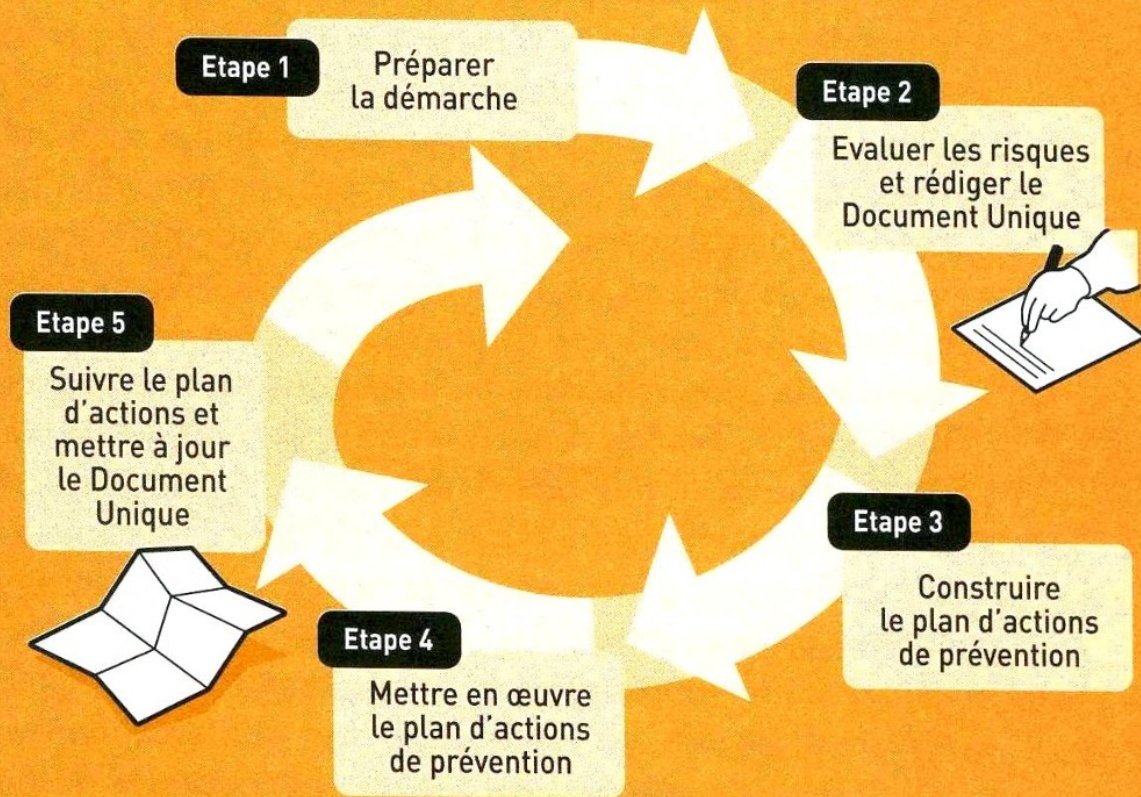
DUERP

Parce que ... c'est la loi !

Le DUERP est le document unique destiné à recueillir l'ensemble des risques inhérents à un établissement, conformément au Code du Travail Article R4121-1 "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Un DUERP : pour quoi faire ?

Les étapes de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels



Un DUERP : pour quoi faire ?



Programmer dans le temps les mesures de prévention en fonction du niveau d'urgence (Programme Annuel de Prévention) déterminé précédemment

Lancer les actions en interne et en externe (mairie, Conseil Général, Conseil Régional, ...) et les suivre

Mettre à jour ce document au moins une fois par an

Qui peut consulter le DUERP ?

Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;
- Des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité ;
- Du médecin du travail ;
- Des agents de l'inspection du travail ;
- Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.

Parce qu'il va servir :

→ **à identifier**

→ **puis limiter**

→ **voire supprimer**

certains risques professionnels !



Parce qu'il est l'occasion d'ouvrir un dialogue sur les conditions de travail



Comment m' / nous y prendre ?



procéder en 2 temps

Dans un premier temps :

« Découper » l'école ou l'établissement en unités de travail et/ou en lieux



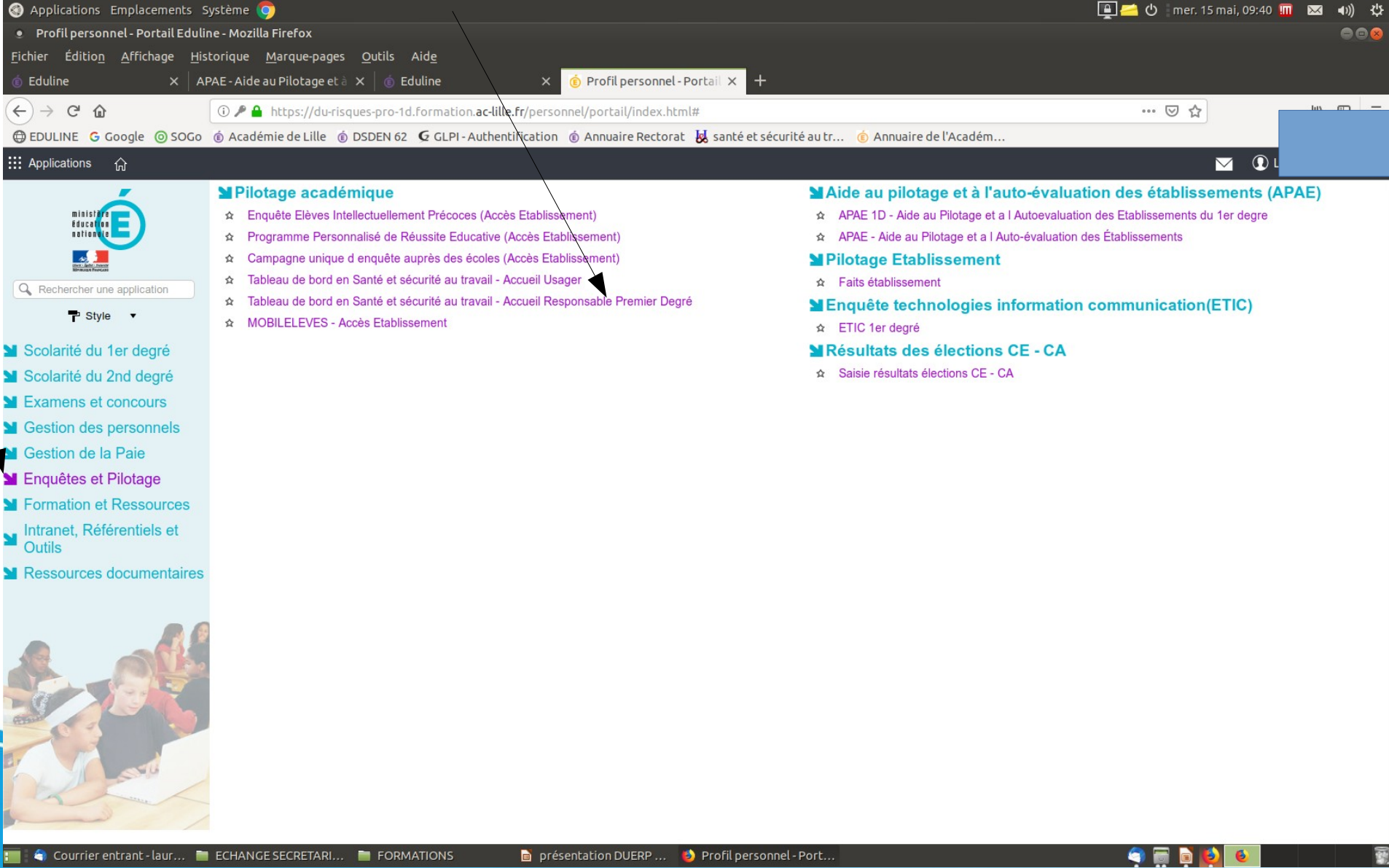
Par unité de travail et/ou lieu, prendre une grille « papier » (modèle proposé par exemple) et la remplir en faisant le tour des bâtiments, en notant les dangers et les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers



Pour chaque risque, déterminer les mesures de prévention et leur attribuer un niveau de priorité

Dans un second temps :

Saisir dans Eduline « format numérique » :



Rechercher une application

Style

- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Gestion de la Paie
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Ressources documentaires

Pilotage académique

- ☆ Enquête Elèves Intellectuellement Précoces (Accès Etablissement)
- ☆ Programme Personnalisé de Réussite Educative (Accès Etablissement)
- ☆ Campagne unique d enquête auprès des écoles (Accès Etablissement)
- ☆ Tableau de bord en Santé et sécurité au travail - Accueil Usager
- ☆ Tableau de bord en Santé et sécurité au travail - Accueil Responsable Premier Degré
- ☆ MOBILELEVES - Accès Etablissement

Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE)

- ☆ APAE 1D - Aide au Pilotage et a l Autoevaluation des Etablissements du 1er degre
- ☆ APAE - Aide au Pilotage et a l Auto-évaluation des Établissements

Pilotage Etablissement

- ☆ Faits établissement

Enquête technologies information communication(ETIC)

- ☆ ETIC 1er degré

Résultats des élections CE - CA

- ☆ Saisie résultats élections CE - CA



Menu

- Accueil
- Gestion Bâtiminaire
- Gestion du Document Unique

Arborescence

- Ecole M

Accueil

Enjeux

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels sont transcrits dans un Document Unique qui liste les mesures de prévention à mettre en œuvre afin de supprimer ou de diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce logiciel est développé pour faciliter l'élaboration de ce Document Unique.

Contexte réglementaire

[Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs](#)

Gestion des demandes de formation

Formation à l'utilisation des outils

Indiquer les remarques éventuelles, et cliquer sur Envoyer pour transmettre une demande de formations

Remarque :

Information CIL

Commission Informatique et Liberté

Le chef de service dispose de moyens informatiques qui conduisent à la collecte de données à caractère personnel dans le cadre de cette application. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Chef de service. Le document suivant est à imprimer et à afficher par le chef de service de telle façon à ce que tous les personnels soient informés de cette collecte

Menu

- Accueil
- Gestion Bâtiminaire
- Gestion du Document Unique

Arborescence

- Ecole M

Accueil

Enjeux

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels sont transcrits dans un Document Unique qui liste les mesures de prévention à mettre en œuvre afin de supprimer ou de diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce logiciel est développé pour faciliter l'élaboration de ce Document Unique.

Contexte réglementaire

[Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs](#)

Gestion des demandes de formation

Formation à l'utilisation des outils

Indiquer les remarques éventuelles, et cliquer sur Envoyer pour transmettre une demande de formations

Remarque :

 Envoyer une demande de formation

Information CIL

Commission Informatique et Liberté

Le chef de service dispose de moyens informatiques qui conduisent à la collecte de données à caractère personnel dans le cadre de cette application. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Chef de service. Le document suivant est à imprimer et à afficher par le chef de service de telle façon à ce que tous les personnels soient informés de cette collecte

- Menu
- Accueil
- Gestion Bâtiminaire
- Gestion de la Structure
 - Gestion des Bâtiments
 - Gestion des Étages
 - Gestion des Espaces
 - Contrôle de Cohérence
- Gestion du Document Unique
- Arborescence
 - Ecole Maternelle

Gestion Bâtiminaire

Structure de l'établissement

Description de l'établissement

Adresse : Rue

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Nombre de bâtiments : 0

Nombre d'espaces : 0

Latitude :

Longitude :

Liste des Bâtiments déclarés

<input type="checkbox"/>	Nom	Nombre d'étages	Nombre d'espaces	Date de déclaration	Adresse	Coordonnées GPS
<input type="button" value="Fermer"/> <input type="button" value="Supprimer"/>						

- Menu
- Accueil
- Gestion Bâtiminaire
- Gestion du Document Unique**
 - Gestion des Unités De Travail
 - Évaluation des Risques
 - Plan d'actions de prévention

Gestion du Document Unique

Gestion des Unités De Travail

Vous pouvez déclarer une Unité De Travail et visualiser ou modifier les informations (nom de l'UDT, nom du référent et usagers) des UDT déclarées.

Évaluation des risques

Vous pouvez définir des situations de travail, identifier des dangers, inventorier des risques, et déclarer des mesures de prévention pour les UDT.

Élaboration du programme d'actions de prévention

Vous pouvez évaluer la maîtrise ou non des risques, retenir ou non des mesures de prévention pour les UDT puis valider, imprimer et archiver le plan d'actions de prévention.

Menu

- Accueil
- Gestion Bâtiminaire
- Gestion du Document Unique**
 - Gestion des Unités De Travail
- Évaluation des Risques**
 - Déclarer une Situation de Travail
 - Déclarer des dangers
 - Déclarer des risques
 - Déclarer des mesures de prévention

Arborescence

- Ecole Ma

Évaluation des Risques

Déclarer une situation de travail

vous pouvez déclarer des situations de travail pour une UDT, visualiser ou modifier le libellé des situations de travail déclarées.

Déclarer des dangers

vous pouvez déclarer des dangers pour une situation de travail, visualiser ou modifier le libellé des dangers déclarés.

Déclarer des risques

vous pouvez déclarer des risques pour un danger et visualiser ou modifier les risques déclarés.

Déclarer des mesures de prévention

vous pouvez déclarer des mesures de prévention pour un risque et visualiser ou modifier les mesures de prévention déclarées.

Maîtrise des risques

vous pouvez évaluer si un risque est maîtrisé ou non.

Synthèse

vous pouvez visualiser, selon les critères sélectionnés, la synthèse des situations de travail, dangers, risques et mesures de prévention.

Gestion du Document Unique

Déclaration des risques

Selection d'un danger

Unité De Travail : UDT-Ensemble de la structure

Situation de Travail : Choisir...

Liste des Risques

Bâtiment	Étage	Espace	Unité de Travail	Situation de Travail	Danger	Risque	Action
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Déplacements à pied	Obstacles dans les cheminements	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	  
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Déplacements dans les escaliers	État des marches d'escalier	02. Risques de chute de hauteur	  
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Travail au sein des bâtiments	Présence de matériaux amiantés	07. Risques liés aux produits aux émissions et aux déchets	  
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Travail au sein des bâtiments	Présence de potentiel calorifique	13. Risques d'incendie, d'explosion	  
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Utilisation de matériels électriques	Matériels électriques fixes	14. Risques liés à l'électricité	  
	ND-	00 -	UDT-Ensemble de la structure	Toutes	Interactions entre les personnels	17. Risques psychosociaux	  

L'appliactif DUERP contient des aides sous la forme de points ronds noirs (comme montré ci-dessous) pour préciser le type de risque et les mesures de prévention à proposer.

Accueil

Gestion Bâtiminaire

Gestion du Document Unique

Gestion des Unités De Travail

Évaluation des Risques

Plan d'actions de prévention

Synthèse des risques

Proposition du plan d'actions de prévention

Génération et Validation du plan d'actions

Arborescence

Lycée Enseigt General Et Techniclogit

Udt-Ensemble De La Structure

- ↳ Bâtiment B
- ↳ Bâtiment H
- ↳ Foyer
- ↳ Principal
- ↳ Préfabriqué 3
- ↳ Préfabriqué 5
- ↳ Salle De Sports

Bâtiment	Étage	Espace	Unité de Travail	Situation de Travail	Danger	Risque	Mesure de prévention
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements à pied	Bureau tertiaire - Sol inégal plaques type Geflor cassées	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	-Demander à la région de réparer le sol
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements à pied	Couloir du RDC - Présence d'éléves assis ou allongés au sol pendant la pause méridienne	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements à pied	Escaliers de secours extérieurs côté sciences vétustes	02. Risques de chute de hauteur	
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements à pied	Entrée principale - Sol glissant en cas de forte pluie	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements dans les escaliers	Sol glissant en cas de pluie dans l'escalier extérieur côté infirmerie	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Principal	ND	-	Udt - Bâtiment A	Déplacements dans les escaliers	Absence de rampe dans le bas de l'escalier côté SVT	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Principal	RDC	-	Udt - Labo Et Salles De Svt	Travail au sein des bâtiments	Ventilation des armoires de produits dangereux défectueuse	07. Risques liés aux produits aux émissions et aux déchets	
Principal	RDC	-	Udt - Labo Et Salles De Svt	Travail au sein des bâtiments	Produits alimentaires destinés à la consommation dans un réfrigérateur contenant des agents chimiques dangereux	08. Risques liés aux agents biologiques	-Interdire le stockage de denrées alimentaires dans os réfrigérateur
Principal	RDC	-	Udt - Labo Et Salles	Utilisation de produits	Fiches de données de sécurité	07. Risques liés aux produits aux émissions et	-Actualiser les fiches de données de sécurité des agents chimiques

01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement

Description

Ce sont les risques que le déroulement d'une tâche soit perturbée parce que l'agent glisse sur heurts, trébuches contre, se fard ou se cogne le pied, le genou, le doigt... pose le pied sur une pointe, un clou ou encore parce que l'élément contre lequel elle exerce des forces s'affaisse, cède, glisse du fait de ces forces. Ces risques représentent le tiers des accidents du travail avec arrêt et touchent tous les secteurs d'activité et tous les métiers.

Element Déclencheur

- sol glissant : produits répandus (eau, huile, gazole, débris...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...)
- sol inégal : petite marche, estrade, rupture de pente...
- sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descendée...
- passage étroit ou longeant des zones dangereuses : partie saillante
- passage encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes...

Maîtrise

- organiser la circulation des personnels dans l'enceinte de votre établissement (établir un sens de circulation)
- supprimer les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol antidérapant, suppression des irrégularités du sol, élargissement des passages...
- entretenir les sols : nettoyage périodique, séchage et immédiatement en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses...
- maintenez dégagés les passages les signaler et les éclairer.

Déplacements à pied	Couloir du RDC - Présence d'élèves assis ou allongés au sol pendant la pause méridienne	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	<p>01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement</p> <p>Description</p> <p>Ce sont les risques que le déroulement d'une tâche soit perturbée parce que l'agent glisse sur, heurte, trébuché contre, se tord ou se coince le pied, le genou, le doigt... pose le pied sur une pointe, un clou ou encore parce que l'élément contre lequel elle exerce des forces s'affaisse, cède, glisse du fait de ces forces. Ces risques représentent le tiers des accidents du travail avec arrêt et touchent tous les secteurs d'activité et tous les métiers.</p> <p>Element Déclencheur</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol glissant : produits répandus (eau, huile, gazole, détritrus...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...) - sol inégal : petite marche, estrade, rupture de pente... - sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée... - passage étroit ou longeant des zones dangereuses : partie saillante... - passage encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes... <p>Maitrise</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la circulation des personnels dans l'enceinte de votre établissement (établir un sens de circulation) - supprimer les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol antidérapant, suppression des inégalités du sol, élargissement des passages... - entretenir les sols : nettoyage périodique, séchage et immédiatement en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses... - maintenez dégagés les passages les signaler et les éclairer.
Déplacements à pied	Escaliers de secours extérieurs côté sciences vétustes	02. Risques de chute de hauteur	
Déplacements à pied	Entrée principale - Sol glissant en cas de forte pluie	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Déplacements dans les escaliers	Sol glissant en cas de pluie dans l'escalier extérieur côté infirmerie	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Déplacements dans les escaliers	Absence de rampe dans le bas de l'escalier côté SVT	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	
Travail au sein des bâtiments	Ventilation des armoires de produits dangereux défectueuse	07. Risques liés aux produits aux émissions et aux déchets	

- Menu
- Création de documents
- » Gestion des Unités De Travail
- ▼ Évaluation des Risques
 - » Déclarer une Situation de Travail
 - » Déclarer des dangers
 - » Déclarer des risques
 - » Déclarer des mesures de prévention
 - » Maîtrise des risques
- ▼ Synthèse
- » Plan d'actions de prévention
- Arborescence
- » Ecole Maternelle

Synthèse par unité de travail

Critères de sélection de la synthèse

Unité De Travail : UDT-Ensemble de la structure
 Situation de Travail : Choisir...
 Maîtrise du Risque : Tous
 Mesures de prévention : Tous

Unité De Travail

Batiment	Etage	Espace	Unité de Travail	Situation de Travail	Danger	Risque	Maîtrisé	Mesure de Prévention	Retenu	Progression
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Déplacements à pied	Obstacles dans les cheminements	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Déplacements dans les escaliers	État des marches d'escalier	02. Risques de chute de hauteur	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Travail au sein des bâtiments	Présence de matériaux amiantés	07. Risques liés aux produits aux émissions et aux déchets	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Travail au sein des bâtiments	Présence de potentiel calorifique	13. Risques d'incendie, d'explosion	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Utilisation de matériels électriques	Matériels électriques fixes	14. Risques liés à l'électricité	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Utilisation de matériels électriques	prises multiples superposées	14. Risques liés à l'électricité	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Utilisation de matériels électriques	prises multiples superposées	14. Risques liés à l'électricité	NON			
	ND -		UDT-Ensemble de la structure	Toutes	Interactions entre les personnels	17. Risques psychosociaux	NON			

2/ Mise en situation



3/ Restitution et temps d'échange

**Il n'y a pas de « bon » ou de
« mauvais » DUERP**



**Un DUERP reflète votre environnement de
travail**

Au plus proche de vous :

Le CPC ayant mission d'assistant ou assistante de prévention

Votre IEN de circonscription

La conseillère de prévention départementale :

Laurence MAURY

ce.i62hygiene-securite@ac-lille.fr